

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 03 avril 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 14– présents :13– Votants : 13

**Présents** : NICOLAS Jean-Paul, VANNERAUD Marie-Odile, MONNIÉ Alain, AMIAUD Louis, RENOUS Evelyne, SURGET Chantal, LEBORGNE André, BIORET Jean-Pierre, GUICHARD Jérôme, PINEAU Frédéric, CRUSSON Josée, RAFFIN Catherine, GEHELE Dominique

**Absente** : Mme. LABARRE Séverine

Madame Marie-Odile VANNERAUD a été désignée secrétaire

---

### **1) COMPTE RENDU du 27 mars 2017**

#### **Le compte-rendu est accepté**

Monsieur Le Maire explique que Monsieur KOLAN, architecte du projet de réhabilitation de la mairie est présent pour expliquer le projet de banque d'accueil.

Celui-ci, fait circuler des plans aux membres du conseil. Il explique qu'il est important d'installer sur le devant de la banque d'accueil une tablette ainsi qu'une niche pour permettre aux personnes, valides ou non, d'écrire ou de poser des documents sur celle-ci.

Les élus s'inquiètent de la hauteur de la banque. Monsieur KOLAN leur explique que les normes ont été respectées.

Monsieur le maire présente ensuite le plan du projet d'aménagement de l'entrée de la mairie. 3 propositions sont envisageables. Les élus décident de valider les propositions 1 et 2, avec du béton désactivé comme revêtement de sol.

L'entreprise SATEM a fait une proposition de prix. Le projet devrait s'élever à 3360€ HT environ.

### **2) DCM 2017-04-01 : VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2017.

Le Budget annexe Assainissement 2017 s'équilibre donc comme suit :

- **Section d'Exploitation :**
  - Dépenses : 89 919 €
  - Recettes: 89 919 €
- **Section d'Investissement :**
  - - Dépenses : 113 763 €
  - - Recettes: 113 763 €

### **3) DCM 2017-04-02 VOTE D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux établissements publics communaux,

Sur le rapport de M. NICOLAS Jean-Paul et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, DECIDE d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 1413.31 € au titre de l'année 2017.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2017.

### **4) DCM 2017-04-03 VOTE D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION**

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Groupement des Associations Sportives et Culturelles (USEP) du Secteur St Etienne de Montluc/Savenay » pour financer le transport des enfants de notre école publique lors des manifestations sportives.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide : -

D'allouer à l'association « Groupement des Associations Sportives et Culturelles (USEP) du Secteur St Etienne de Montluc/Savenay » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 330 Euros pour le transport des enfants de notre école lors des rencontres sportives organisées par l'association. - De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2017.

### **5) DCM 2017-04-04 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2017.

Le Budget Principal 2017 s'équilibre donc comme suit :

- **Section De Fonctionnement :**

- Dépenses : 923 929.00 €
- Recettes : 923 929.00 €

- **Section d'Investissement :**

- Dépenses : 865 109.76 €
- Recettes : 865 109.76 €

## 6) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur NICOLAS explique que des devis ont été demandé pour la réalisation d'un auvent au service technique pour permettre le stockage du tracteur et de la tondeuse et ainsi libérer de la place dans le local technique.
- Devis pour travaux mairie : Entreprise MILLET (châssis vitré au-dessus de la porte du conseil et garde-corps pour escalier) : montant TTC 2093.64€)

### Délibération annexée

- Permanences élections :

Monsieur le Maire présente le tableau finalisé des permanences pour les élections présidentielles et législatives.

- Monsieur PINEAU signale que des dépôts sauvages d'encombrants sont réalisés au lotissement du Verger. Il demande qu'un courrier soit adressé aux riverains ou bien au bailleur social.

**Fin de la réunion à 22h00**

## DCM 2017-04-05 : AVENANTS TRAVAUX MAIRIE

Considérant le marché de travaux pour la réhabilitation de la mairie, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les travaux nécessitent des modifications concernant l'éclairage naturel dans la salle du conseil municipal ainsi que des adaptations au niveau de l'escalier.

De ce fait, Monsieur le Maire précise l'obligation d'approuver :

- L'avenant n°1 pour le lot n°6 – MENUISERIES INTERIEURES attribué à la Sté MILLET de Guenrouet d'un montant de **659.36 € HT**
- L'avenant n°2 pour le lot n°6 – MENUISERIES INTERIEURES attribué à la Sté MILLET de Guenrouet d'un montant de **1085.34€**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des avenants :

Lot	Entreprise	Montant HT initial	Avenants 1 et 2	Nouveau montant HT
6	MILLET	17530.12	+ 659.36 + 1085.34	<b>19 274.82 €</b>

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'approuver les avenants relatifs au marché de travaux pour la réhabilitation de la mairie, comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** les avenants n°1 et n° 2 au lot 6 relatif au marché de travaux pour la mairie,
- **autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017